

Les Infos de Base

mercredi 14 décembre 2005
volume 8, numéro 50
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 50 du 14 décembre 2005. Les modifications apportées par L.Q. 2005, c. 32 et entrées en vigueur au 14 décembre 2005 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 décembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 50 du 14 décembre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 49 du 10 décembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 décembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 30 novembre 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 26 novembre 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, L.R.Q., c. **A-2.01**, aa. 1, 2, 33.1.

Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 31, aa. 58, 59;

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 1°.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. **A-2.1**, a. 7.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 2°.

Loi sur les accidents du travail, L.R.Q., c. **A-3**, a. 55.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 230.

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, aa. 195, 208, 229.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 231, 232, 308, par. 3°.

Loi sur l'administration publique, L.R.Q., c. **A-6.01**, a. 21.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 55.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, L.R.Q., c. **A-8.1**, abrogée.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 340.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. **A-19.1**, a. 120.0.1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 4°.

Loi sur les archives, L.R.Q., c. **A-21.1**, annexe.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 5°.

Loi sur l'assurance automobile, L.R.Q., c. **A-25**, a. 83.15.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 235.

Loi sur l'assurance-hospitalisation, L.R.Q., c. **A-28**, aa. 1, 2.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 6°.

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, aa. 19, 63, 65, 66.1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 239 (partie), 240 (partie), 241, 308, par. 7°.

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. **B-1.1**, a. 65.4.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 8°.

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, L.R.Q., c. **C-2**, a. 20.5.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 9°.

Charte de la Ville de Longueuil, L.R.Q., c. **C-11.3**, aa. 11, 15, 58.3.1, ann. A, B.

Décret concernant la Ville de Longueuil, D. 1215-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6917A, aa. 1-7.

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. **C-11.4**, aa. 10, 11, 14, 18, 37, 72, 89.1.1, ann. A, B.

Décret concernant la Ville de Montréal, D. 1213-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6897A, aa. 1-9.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, ann. C, a. 43.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 56.

Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. **C-12**, a. 86.

Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 31, a. 61.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 29.9.2, 29.12.2, 467.11, 573.3.2.

Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 31, a. 62;

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, aa. 57-59.

Code du travail, L.R.Q., c. **C-27**, aa. 111.0.16, 111.8, 111.10.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 242, 243, 308, par. 10°.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 14.7.2, 14.18, 536, 938.2.

Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 31, a. 63;

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, aa. 60-62.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 114.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 63.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. **C-37.02**, a. 107.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 64.

Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être, L.R.Q., c. **C-56.3**, a. 4.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 11°.

Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec, L.R.Q., c. **C-68.1**, a. 3.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 12°.

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, L.R.Q., c. **D-8.1**, a. 6.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 65.

Loi électorale, L.R.Q., c. **E-3.3**, a. 488.1.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 66.

Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, L.R.Q., c. **E-12.0001**, aa. 5-8, 10, 14.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 13°.

Loi sur Financement-Québec, L.R.Q., c. **F-2.01**, a. 4.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 14°.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 204, 236.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 15°.

Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, L.R.Q., c. **H-1.1**, a. 46.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 16°.

Loi sur Hydro-Québec, L.R.Q., c. **H-5**, a. 47.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 67.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, a. 489.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 17°.

Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec, L.R.Q., c. **I-13.1.1**, aa. 3, 20, 33.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 18°.

Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des

gamètes et des embryons et la disposition des cadavres, L.R.Q., c. **L-0.2**, a. 1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 19°.

Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux, L.R.Q., c. **M-1.1**, aa. 1, 3, 8, 9, 10, 18, 19, 20, 23, 25.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 20°.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, L.R.Q., c. **M-17.1**, a. 14.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 68.

Loi sur le ministère de la Justice, L.R.Q., c. **M-19**, a. 32.17.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 69.

Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. **M-24.01**, a. 24.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 21°.

Loi sur le ministère des Relations internationales, L.R.Q., c. **M-25.1.1**, a. 30.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 70.

Loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., c. **M-28**, a. 12.41.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 71.

Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. **M-30**, a. 3.17.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 72.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, a. 31.1.4.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 22°.

Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. **N-1.1**, a. 39.0.1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 23°.

Loi sur le notariat, L.R.Q., c. **N-3**, aa. 93, 94.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 247, 248.

Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux, L.R.Q., c. **P-31.1**, aa. 10, 12, 14, 15, 20.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 255 (partie), 260 (partie), 308, par. 24°.

Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q., c. **P-34.1**, aa. 1, 10, 31, 37.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 25°.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, L.R.Q., c. **R-0.2**, a. 33.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 26°.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 2, 2.0.6, 2.0.7, 7, 24.3.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 287 (partie), 288 (partie), 308, par. 27°.

Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, L.R.Q., c. **R-8.2**, a. 1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 28°.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I, II.2, III.1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 289 (partie), 308, par. 29°.

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, L.R.Q., c. **R-12**, ann. IV.1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 30°.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. I, II, IV, VI.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions

législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 290 (partie), 308, par. 31°.

Loi sur les règlements, L.R.Q., c. **R-18.1**, a. 3.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 32°.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. **S-2.1**, aa. 1, 51, 78, 107, 109, 110, 127, 130 à 134, 136, 176.0.1, 206.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 73;

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 33°.

Loi sur la santé publique, L.R.Q., c. **S-2.2**, aa. 7, 10, 11, 13, 15, 17, 68, 131.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 291, 292, 308, par. 34°.

Loi sur le Service des achats du gouvernement, L.R.Q., c. **S-4**, abrogée.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 74.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 19, 19.0.1, 19.0.2, 19.2, 23, 27.1-27.3, 28, 36, 60, 62, 65, 66, 67, 69, 70, 76.6, 76.7, 76.9, 76.10, 76.12, 76.14, 92, 93, 99.2-99.8, 100, 105, 105.1, 106, 107, 107.1, 108, 108.1, 108.2, 108.3, 109, 110, 112, 113, 125, 127, 150, 151, 155, 156, 162, 171, 182.1, 182.3, 182.5, 182.6, 182.7, 183, 183.2, 184, 186, 193, 197, 199, 200, 202, 206, 209, 209.1, 210, 211, 212, 212.1, 214, 223, 224, 231, 233, 237, 238, 240, 240.1, 240.2, 242, 242.1, 245, 256, 259.2, 259.10, 259.11, 260, 262, 262.1, 263, 263.1, 264, 265, 268, 269.1, 271, 272, 273, 278, 279, 280, 284, 285, 286, 287, 288, 293, 295, 296, 297, 299, 300, 303, 303.1, 304, 305, 306, 307, 310, 322.1, 325, 328, 330, 336, 337, 339, 340, 340.1, 341, 342, 342.1, 343, 343.1-343.5, 343.6, 344, 346, 346.0.1, 346.0.2, 346.1, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 353.1, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 361.1, 362, 363, 364.1, 365, 367-370, 370.1, 370.2, 370.3, 370.5, 370.6, 370.7, 371, 372, 372.1, 373, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 385.1, 385.2, 385.4 385.5,

385.6, 385.7, 385.9, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 397, 397.2, 397.3, 398.1, 400, 401, 403, 405, 406, 407, intitulé de la section V du chapitre I du titre I de la partie III, 413, 413.1, 413.2, 414, 415, 417.1, 417.2, 417.3, 417.4, 417.5, 417.6, 417.10-417.16, 431, 431.1, 432.1, 433.1, 435, 436, 436.1-436.11, 438, 441, 442.1, 446, 448, 451.1, 452, 453.1, 454, 457, 459, 460, 462, 463, 464, 465, 468, 469, 470, 471, 475, 477, 478, 485, 486, 487.2, 489.1, 491, 493, 494, 495, 496, 496.1, 497, 498, 499, 500, 501, 503, 505, 509, 510, 516, intitulé du titre I de la partie III.1, 520.2, 520.3, 520.3.1-520.3.13, 520.4, 523, 530.0.1-530.0.8, 530.2, 530.8, 530.26, 530.45, 530.46, 530.50, 530.50.1, 530.52, 530.53, 530.54, 530.57, 530.58, 530.58.1, 530.58.2, 530.59, 530.60, 530.61, 530.68, 530.73, 530.74, 530.75, 530.81, 530.82, 530.83, 530.85, 530.86, 530.87, 530.88, 530.91, 530.92, 530.93, 530.95, 530.96, 530.100, 530.102, 530.105, 530.106, 530.107, 530.117, 553, ann. II.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 1 (partie), 2, 3 (partie), 4-7, 13 (partie), 25 (partie), 26 (partie), 29 (partie), 30 (partie), 31 (partie), 32 (partie), 36 (partie), 37 (partie), 39 (partie), 40 (partie), 42 (partie), 44, 46, 47, 48 (partie), 49, 51-58, 61, 64 (partie), 84 (partie), 85 (partie), 86, 89, 94 (partie), 95-105, 107, 109, 110, 113-123, 124 (partie), 125, 129, 130, 131 (partie), 132-138, 140 (partie), 142-149, 150 (partie), 151-162, 163 (partie), 165-167, 168 (partie), 169-183, 184 (partie), 185-188, 191, 192, 194 (partie), 197, 199-206, 209, 212, 213-215, 217, 219, 222, 223, 227, 341.

Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, L.R.Q., c. **S-5**, a. 63.14.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 35°.

Loi sur le Fonds du service aérien gouvernemental, L.R.Q., c. **S-6.1**, titre, aa. 1-10, intitulé du chapitre III, 11-21, 21.2, 22-29.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, aa. 75-79, 80 (partie), 81-91.

Loi sur les services préhospitaliers d'urgence, L.R.Q., c. **S-6.2**, aa. 2, 3, 6,

7, 8-11, 15, 17-22, 26, 29-32, 38, 39, 40, 44, 46, 50, 52-58, 60, 61, 82, 86, 90, 91, 170-172.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 293, 294, 296-298, 308, par. 36°.

Loi sur la Société immobilière du Québec, L.R.Q., c. **S-17.1**, a. 34.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 92.

Loi sur la Société québécoise d'information juridique, L.R.Q., c. **S-20**, aa. 3, 23.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, aa. 93, 94.

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. **S-30.01**, a. 104.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, a. 95.

Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales, L.R.Q., c. **U-0.1**, a. 9, ann. 3.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 308, par. 37°.

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. **V-1.1**, a. 41.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 300, 308, par. 38°.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, aa. 207.1, 358.5.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. 2005, c. 7, aa. 96, 97.

Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, L.Q. **2004**, c. **32**, a. 7.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 305.

Loi sur le Centre de services partagés du Québec, L.Q. **2005**, c. **7**.

Entrée en vigueur des articles 4-17, 37, 40-44, 49-53, 55-79, 80 (partie), 81-106, 108.

Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, L.Q. **2005**, c. **18**, a. 25.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 307.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement d'application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **A-8**, r. 1, aa. 4, 5, 6, 8, 9, 13.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1052.

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 2.09, 2.10, 3.03, 5.04.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1049;

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1049;

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1049;

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1050.

Code de sécurité, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01.1], aa. 77, 86, 87, 95, 96, 97, 106.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1051;

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1051;

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1052.

Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 1], a. 41.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1053.

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 1.2], a. 9, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, D. 1192-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6945, aa. 1-3.

Règlement sur l'admissibilité d'une réclamation au Fonds d'indemnisation des services financiers, [R.R.Q., c. **D-9.2**, r. 0.1], aa. 1, 3, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur l'admissibilité d'une réclamation au Fonds d'indemnisation des services financiers, D. 1184-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6941, aa. 1-4.

Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles, [R.R.Q., c. D-9.2, r. 1.2], titre, aa. 3.1, 7.1, 19.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits et les frais exigibles, D. 1185-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6941, aa. 1-4.

Règlement relatif aux contributions au Fonds forestier, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 0.02.1], titre, aa. 2, 3.3.

Règlement modifiant le Règlement relatif aux contributions au Fonds forestier, D. 1185-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6941, aa. 1, 2.

Règlement sur les impôts, [R.R.Q., c. **I-3**, r. 1], ann. A.

Arrêté du ministre du Revenu concernant les tables de retenues à la source en date du 29 novembre 2005, A.M. 2005 du 29-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6949.

Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc., [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 08-09-05, (2005) 137 G.O. 1, 1066], nouveau.

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, R.R.Q., 1981, c. **M-5**, r. 1, a. 5.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1053.

Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des visas aux fins du crédit d'impôt pour le design, [R.R.Q., c. **M-17**, r. 1.001], a. 1.

Avis, (2005) 137 G.O. 1, 1052.

Règlement sur la division en groupes des producteurs acéricoles, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.4], a. 5.

Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs acéricoles, Décision 8491 du 05-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 7173, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, [R.R.Q., c. **P-45**, r. 1], aa. 1, 2, 6, 7, 8, 9.1, 11, 12, 20, 22, 24, 25, 26.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, D. 1186-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6943, aa. 1-13.

Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. **R-9**, r. 2, Tables A, B.

Arrêté du ministre du Revenu concernant les tables de retenues à la source en date du 29 novembre 2005, A.M. 2005 du 29-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6949.

Décret concernant l'établissement de trois programmes généraux d'aide financière, [R.R.Q., c. **S-2.3**, r. 1], ann. I.

Erratum, (2005) 137 G.O. 2, 7217.

Règlement sur le soutien du revenu, [R.R.Q., c. **S-32.001**, r. 1], aa. 1.1, 2.1, 2.2, 12, 13, 23, 23.1, 31.1, 33.2, 77, 78, 80, 84, 87, 88, 95, 97, 110, 113, 114, 137, 138, 184.2, 189.1, 191, 194, 219.

Règlement modifiant le Règlement sur le soutien du revenu, D. 1170-2005 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6935, aa. 1-29.

Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2005-23 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7097], nouveau.

Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2005-24 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7112], nouveau.

Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2005-26 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7162], nouveau.

Règlement 55-103 sur les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions), [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2005-27 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7167], nouveau.

Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.01.01], a. 1.1.

Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières, A.M. 2005-25 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7149, aa. 1-2.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03], a. 1.1, ann. 51-102A1, 51-102A2.

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, A.M. 2005-25 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7149, aa. 1-3.

Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.1.3], aa. 1.1, 1.2, 1.3, 5.5, 5.6, ann. B, C, D.

Règlement modifiant le Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale, A.M. 2005-25 du 30-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 7149, aa. 1-8.

Règlement sur les valeurs mobilières, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1], aa. 271.13, 271.14, 271.15.

Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières, D. 1183-2005 du 07-12-05, (2005) 137 G.O. 2, 6939, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.